



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 27 JUIN 2017 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 42
absents représentés : 10
absents : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 19 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Éric Kerrouche.

Présents :

Mesdames et Messieurs Éric KERROUCHE, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Claude SAUBION, Pierre FROUSTEY, Jean-François MONET, Benoît DARETS, Patrick BENOIST, Marie APHATIE, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Xavier GAUDIO, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Pascal BRIFFAUD, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Éric COUREAU, Cécile CROCHET, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Christine GAYON, Patrick LACLÉDÈRE, Corine LAFITTE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Michel PENNE, Jérôme PETITJEAN, Arnaud PINATEL, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

M. Alain LAVIELLE a donné pouvoir à M. Éric KERROUCHE, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Nelly BÉTAILLE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, Mme Céline FERREIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Michel PENNE, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Sabine RICHARD a donné pouvoir à M. Jean-Claude SAUBION.

Absentes : Mesdames Nathalie CASTETS et Chantal JOURAVLEFF.

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline BENOIT-DELBAST.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - OUVERTURES DE POSTES LIÉES À DES AVANCEMENTS DE GRADE

Rapporteur : Monsieur le Président

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.



Des agents de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) remplissent les conditions pour accéder à un grade supérieur, en raison de la réussite à un concours ou examen professionnel, ou d'un avancement lié à leur ancienneté dans le grade.

Les responsables hiérarchiques ont procédé à une évaluation sur la manière de servir des agents en demande d'avancement et des propositions d'arbitrage ont été élaborées par la Direction générale des services, sur la base des ratios d'avancement en vigueur au sein de MACS.

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée de procéder à la création des postes suivants :

Pôle/ Service	Grade actuel de l'agent	Poste à créer	Temps de travail	Date d'effet	Observations	
Pôle Ressources / RH	1 Attaché principal	1 Attaché hors classe	35h	01.01.2017	Avancement lié à l'ancienneté	
	1 Agent de maîtrise	1 Agent de maîtrise principal	35h	01.10.2017		
	1 Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h	01.01.2017		
Pôle Ressources / Pôle culinaire	2 Adjoint administratifs principaux 2 ^{ème} classe	2 Adjoint administratifs principaux 1 ^{ère} classe	35h	01.01.2017		
	5 Adjoint technique principaux 2 ^{ème} classe	5 Adjoint technique principaux 1 ^{ère} classe	35h	01.01.2017		
Pôle Ressources / Finances	1 rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35h	11.10.2017		
Informatique	1 rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35h	01.01.2017		
Pôle services aux territoires / urbanisme	1 Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h	01.01.2017		Avancement lié à l'ancienneté
	1 rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35h	01.10.2017		
Pôle services au territoire / voirie	1 Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35h	01.01.2018		
Pôle services à la personne / enfance jeunesse	1 animateur	1 animateur principal 2 ^{ème} cl	35h	01.01.2017		

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Sous réserve de l'avis de la Commission administrative paritaire intercommunale des catégories A, B et C siégeant auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes ;

décide :

- d'approuver les créations de postes suivantes :



Pôle/ Service	Grade actuel de l'agent	Poste à créer	Temps de travail	Date d'effet	Observations
Pôle Ressources / RH	1 Attaché principal	1 Attaché hors classe	35h	01.01.2017	Avancement lié à l'ancienneté
	1 Agent de maîtrise	1 Agent de maîtrise principal	35h	01.10.2017	
	1 Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h	01.01.2017	
Pôle Ressources / Pôle culinaire	2 Adjoints administratifs principaux 2 ^{ème} classe	2 Adjoints administratifs principaux 1 ^{ère} classe	35h	01.01.2017	
	5 Adjoints technique principaux 2 ^{ème} classe	5 Adjoints technique principaux 1 ^{ère} classe	35h	01.01.2017	
Pôle/ Service	Grade actuel de l'agent	Poste à créer	Temps de travail	Date d'effet	
Pôle Ressources / Finances	1 rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35h	11.10.2017	Avancement lié à l'ancienneté
Informatique	1 rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35h	01.01.2017	
Pôle services aux territoires / urbanisme	1 Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h	01.01.2017	
	1 rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35h	01.10.2017	
Pôle services au territoire / voirie	1 Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35h	01.01.2018	
Pôle services à la personne / enfance jeunesse	1 animateur	1 animateur principal 2 ^{ème} cl	35h	01.01.2017	

- de prendre acte que les postes seront pourvus par voie statutaire,
- de prendre acte que la rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les emplois, cadres d'emplois et grades concernés,
- de prendre acte de la modification du tableau des effectifs pour tenir compte de ces créations de postes,
- d'inscrire des crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant au budget 2017 au chapitre et article prévus à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
A Saint Vincent de Tyrosse, le 29 juin 2017

 président,
M. Kerrouche